

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 juin 2021, à 20 H 30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr TEIXEIRA Francisco, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mr TEIXEIRA Francisco, Mme LE PAIH Nicole, Mr VAUTIER Gilbert, Mr COCHIN Jacky, Mr LEBOUVIER Yann, Mr KNAPIK Laurent, Mr PEIGNÉ Guillaume, Mme CHAMPAGNE Marine, Mr LEROY Rémy.

Absent excusé: Néant

Mr LEROY Rémy a été élu secrétaire de séance.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL:**

Approuve le compte rendu de la séance du 6 avril 2021.

- ➤ La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM » prévoit que les communautés de communes doivent se prononcer avant le 31 mars 2021 sur la prise de compétence ou non en matière de mobilité. La prise de compétence permettrait à la communauté de déployer des services de mobilité, en complément de la stratégie régionale, pour permettre au territoire de se développer et d'apporter les services attendus par les communes aujourd'hui isolées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prise de compétence « mobilité » par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France (CCPEIDF).
- > **FIXE** les tours de garde des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.
- > Une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) a été faite pour la mission d'étude géotechnique de la cavité souterraine (marnières). Le montant attribué est de 2 547 € soit 30 % de la dépense HT maximum de 8 490 € pour le projet.
- > Une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) a été faite pour le nettoyage des 2 niveaux de l'église et la pose de pics antipigeons. Le montant attribué est de 1 173 € soit 30 % de la dépense HT maximum de 3 910 € pour le projet.

## Questions diverses:

**ENTEND** le compte rendu des réunions des différents syndicats auxquels les délégués ont assisté : SIRP, Conseil d'école

Depuis 2015, ENERGIE Eure-et-Loir propose aux communes d'acheter de façon groupée leur électricité. La commune de Léthuin profite déjà de ce service ce qui permet d'optimiser les dépenses énergétiques dans un contexte de constante augmentation des prix. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement d'achat.

Suite à la demande pour l'obtention d'un numéro de voirie de la part de Monsieur COCHIN Jacky, pour l'emplacement de son ancienne grange, le conseil municipal décide d'attribuer le numéro 39, rue Paul Gaillard.

Le relevé des compteurs d'eau aura lieu le samedi 26 juin 2021.

Le SPANC doit procéder au contrôle périodique des installations non conformes d'assainissement non collectif. Ces visites sont programmées les 31 mai, 1er juin, 7 juin, 8 juin et 14 juin 2021.

Avec la levée de la limitation des rassemblements à compter de juillet 2021, le conseil municipal décide d'organiser la fête du 14 juillet dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

A la suite de la demande de déclassement et d'attribution du chemin rural n°8 dit de Noir Epinay de la part de Monsieur LELONG Jacques, afin d'effectuer des travaux de canalisations enterrées pour l'irrigation sur l'emplacement de cette surface, le conseil municipal décide de lui vendre ce chemin.

Le Maire,

Francisco TEIXEIRA